

✓ À qui dois-je m'adresser ?

Morlaix Communauté a missionné l'Adil pour vous accueillir et suivre votre dossier.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :
adil29.rdv.date

Des permanences au siège de Morlaix Communauté se tiennent les mardis. Pour connaître les dates et horaires :
morlaix-communaute.bzh

✓ Y a-t-il des frais ?

Cet accompagnement juridique, financier et technique visant à sécuriser votre projet d'accession, est financé par Morlaix Communauté.



Accédez, on vous aide !



Plateforme habitat de Morlaix Communauté

02 98 15 32 32

2B, voie d'accès au Port
29600 Morlaix

opah@agglo.morlaix.fr
morlaix-communaute.bzh

Morlaix Communauté - Morlaix Attractivité

BOUABRIE 02 98 15 32 32

AIDE À LA
DÉCISION

ÉVALUATION TECHNIQUE
DES TRAVAUX

SUBVENTION DE
MORLAIX COMMUNAUTÉ

Un dispositif réalisé en collaboration avec :



Morlaix Communauté
 Morlaix Attractivité
www.morlaix-communaute.bzh



Vous souhaitez devenir propriétaire ?

Morlaix Communauté a mis en place un dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans le parc immobilier ancien à Morlaix et dans les centres-bourgs.

● Qu'est-ce que le dispositif "Accédez, on vous aide" ?

Il vise à sécuriser l'achat d'un logement situé en centre-bourg / centre-ville pour des ménages accédant à la propriété grâce à un accompagnement juridique, technique et financier doublé d'une prime. Cet accompagnement intervient **en amont** de l'acquisition du bien.

L'Adil du Finistère et Heol sont vos référents incontournables à chaque étape de la constitution de votre dossier accession. Ils vous assurent des conseils gratuits, neutres et objectifs.

- L'Adil vous conseille en matière de sécurisation financière et juridique du projet.
- Heol visite le bien et vous apporte les conseils techniques sur la définition des travaux de rénovation, le suivi et le contrôle de la réalisation.

Il est important pour le futur acquéreur de prendre conscience de l'état technique du logement, d'évaluer les coûts des travaux indispensables et des solutions efficaces pour améliorer sa performance énergétique.



+ Bon à savoir

Une aide à l'accession de **2 000 € à 8 000 €** complète le dispositif d'accompagnement. Cette prime est cumulable avec les aides de l'Anah et les autres aides à l'amélioration de l'habitat.



● En pratique

✓ Le périmètre

Pour savoir si le bien que vous envisagez d'acheter se trouve dans le périmètre éligible, rien de plus simple : consultez notre carte interactive sur morlaix-communaute.bzh

✓ Les conditions

- la demande d'accompagnement "Accédez, on vous aide !" devra être engagée **avant l'acquisition du bien** ;
- votre ménage compte **au moins 2 personnes** ;
- vous remplissez les **conditions de ressources** ;
- vous achetez un logement : maison ou appartement en copropriété (min T3), ancien (+ 20 ans) à Morlaix ou en centre-bourg ;
- vous occuperez ce logement au titre de résidence principale ;
- vous vous engagez à ne pas revendre ce logement dans les **6 premières années** ;
- vous financez avec l'achat du logement des travaux permettant un **gain énergétique d'au moins 35 %** (après travaux : étiquette énergétique D au minimum, E pour les appartements en copropriété).

+ Retrouvez en ligne les conditions de ressources applicables : morlaix-communaute.bzh

Dispositif non limité aux primo-accédants